

Visa : CMP/OB



LE MINISTRE DU PLAN

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu la loi n°2004 – 11 du 30 mars 2004, portant sur l'organisation de l'activité statistique et créant l'Institut National de la Statistique, modifiée et complétée par la loi n°2014-66 du 05 novembre 2014 ;
- Vu la loi n°2020-020 bis du 03 juin 2020, fixant les règles de création des catégories des Etablissements Publics ;
- Vu la loi n°2021-50 du 20 décembre 2021, portant loi des finances pour l'année budgétaire 2022 ;
- Vu le décret n°68 – 75/MF du 21 juin 1968, fixant les modalités d'exécution des dépenses publiques, modifié par le décret n°98 – 187/PRN/MFRE du 09 juillet 1998 ;
- Vu le décret n°2004 – 264/PRN/ME/F du 14 septembre 2004, portant statut, attributions et fonctionnement de l'Institut National de la Statistique ;
- Vu le décret n°2012 – 190/PRN/MF du 09 mai 2012, portant nomination du Directeur Général de l'Institut National de la Statistique ;
- Vu le décret n°2013 – 083/PRN/MF du 1^{er} mars 2013, portant règlement général de la comptabilité publique ;
- Vu le décret n°2013– 084/PRN/MF du 1^{er} mars 2013, portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;
- Vu le décret n°2021-235/PRN du 03 avril 2021, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2021-286/PRN du 03 mai 2021, modifiant et complétant le décret n°2021-238/PRN du 07 avril 2021, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués ;
- Vu le décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2021-924/PM du 1^{er} novembre 2021, fixant la tutelle, l'organisation et le contrôle des Etablissements Publics, Sociétés d'Etat et Sociétés d'Economie mixte ;
- Vu l'arrêté n°0001/ME/F/INS du 04 janvier 2016, portant organisation de l'Institut National de la Statistique (INS) et fixant les attributions et le fonctionnement de ses démembrements ;
- Vu l'arrêté n°0334/MF/DGB du 26 juillet 2018, fixant la nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics administratifs ;
- Vu l'arrêté n°000005/MP/INS/DG/ du 21 février 2019, portant création de l'Ecole Nationale de la Statistique du Niger (ENSTAT-Niger) ;
- Vu l'arrêté n°001/MP/INS du 10 août 2020, portant approbation du Statut du Personnel de l'Institut National de la Statistique ;
- Vu l'arrêté n°000044/MP/INS/ENSTAT/UAF/D du 04 novembre 2020 portant ouverture dudit concours ;

- Vu** le compte rendu des travaux de dépouillement des dossiers de candidature tenus les 3 et 4 février 2022 par la commission chargée du dépouillement des dossiers et de la surveillance du déroulement des épreuves ;
- Vu** les délibérations du Conseil d'Administration de l'INS, réuni en session ordinaire le 26 décembre 2021.

ARRETE :

Article premier : Sont autorisés à passer le concours direct d'entrée à l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA) d'Abidjan (Côte d'Ivoire), à l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique (ENSAE) de Dakar (Sénégal), à l'Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA) de Yaoundé (Cameroun) et à l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management (ENEAM) de Cotonou (Bénin), en vue de la formation des Ingénieurs Statisticiens Economistes (ISE), catégorie A₁, les candidats dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique et selon les options.

Il s'agit de :

Ingénieurs Statisticiens Economistes (ISE) : Option Economie

Centre unique de Niamey

N° ordre	Nom	Prénoms	Date de nais.
1	ABDOUL BAKI GOUREY	Hassane	20/10/1997
2	ABDOULAYE INOUSSA	Mohamadou	29/10/1998
3	ABDOULAYE TCHIAMBOU	Abdoul Nasser	20/09/1996
4	ABOUBACAR ARZIKA	Mahamadou Madossirou	02/09/1996
5	ABOUBACAR GADO	Ibrahim	05/04/1996
6	ABOUKAR MALAM NOUFOU	Moustapha	21/06/1999
7	ALAJI BOUHARI	Hamissou	01/01/1995
8	AMADOU	MOUSSA	02/08/1996
9	ARZIKA TANKARI	Yahaya	06/02/2000
10	BACHAR HAROU	Maman Hapissou	01/01/1998
11	BADOUME	Adamou	01/01/1997
12	DAOUADA TAGAZA	Idrissa	01/01/1997
13	DAOUDA ALI	Ali	14/09/1997
14	Gageré HATCHI	Souleymane	07/02/1997
15	HASSANE HALIDOU	Almoustapha	30/01/1997
16	HASSANE SALIFOU	Ichaou	08/03/1997
17	IBRAH KEBBE	Amina	03/04/1999
18	IBRAHIM MAMOUDOU	Mouhamadou	01/01/1997
19	ISSAKA BOUDA	Abdourahamane	01/07/1996
20	MAHAMADOU ATTAHIRO	Souley	01/01/1996

N° ordre	Nom	Prénoms	Date de nais.
21	MASSAOUDOU NAMATA	Abdoul Wahid	27/04/2000
22	MOUNKAILA YACOUBA	Aboubacar Sidik	13/11/1998
23	OUMARA MADOU	Amina	21/06/1997
24	OUMAROU HAMIDOU	Djibrilla	28/07/1997
25	OUSSEINI HANTA	Abdoul-Wahidou	01/01/1998
26	SAADOU ABDOULAYE	Hakibou	31/12/1996
27	SON ALLAH DOUMARI	Samira	12/06/2000

Ingénieurs Statisticiens Economistes (ISE) : Option Mathématiques

Centre unique de Niamey

N° ordre	Nom	Prénoms	Date de nais.
1	ABA DOURKOUMA	Chegou	15/09/1997
2	ABDOU TCHOUSSOU	Mahamadou	14/10/1998
3	ABDOU WAKASSO	Illiassou	31/10/1997
4	ABOUBACAR ABDOULAYE	Mahamadou	09/05/2001
5	BAWA YAHAYA	Saidou	01/01/1999
6	BOUBACAR GANDA	Abdourahamane	01/01/1996
7	HALIDOU ARBI	Haoua	01/01/1996
8	HAMIDOU GARBA	Ismaël	25/08/1996
9	HAROUNA YAGI	Rabiou	01/01/1999
10	MAI ABBA KIARI ARIFA MOUSSA	Mouhamadou	31/03/1999
11	MOUMOUNI ADAMOU	Issaka	01/01/1998
12	MOUSSA SEYDOU	Chamssoudine	27/12/1998
13	SALISSOU SOULE	Sahailou	01/01/1997
14	YAHOUZA IBRAHIM	Omar-Farouk	11/12/1998

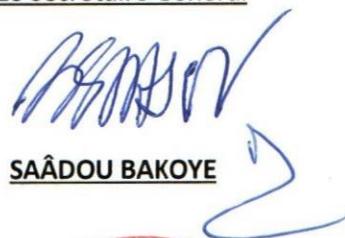
Article 2 : Les candidats se présenteront à l'Institut National de la Statistique (INS), sis derrière la Présidence de la République, les 05 et 06 avril 2022 à 07 h 30, munis de leurs pièces d'identité en vue de subir les épreuves écrites.

Article 3 : Le Secrétaire Général du Ministère du Plan, le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et le Directeur des Ressources Humaines du Ministère du Plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

Ampliations :

PRN/CAB	1
PM/CAB	1
MP/CAB	1
MESR/I/CAB	1
MP/SG	1
MP/SG/A	1
MESR/I/DGE	1
MP/INS	1
DGCF/MF	1
MP/DRH	1
DR/INS	8
JO	1
AFFICHAGE	1
CHRONO	1

Pour le Ministre et P.O
Le Secrétaire Général



SAÂDOU BAKOYE

